



# COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL n°40

---

**Bureau Exécutif :**                    **Lundi 29 Avril 2019**

---

**Présidence :**                        **M. Karim ABED**

---

**Présents :**                            **MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD, Jérôme CASCALES, Olivier GONCALVES, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE, Julien NILLES, Jean-François SOTO, Philippe DI MARCO, Vincent PACE, Jean-Michel DER MARDIROSSIAN, Claude TELLENE et David MEZOUAR**

---

**Assiste :**                                **M. Maxime APRUZZESE (CTRA)**

---

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

**Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

\*\*\*\*\*

### APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 24.04 (PV n°39) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED et le Président Délégué Denis SOTO remercient tous les membres du Bureau Exécutif, les représentants de la CRA auprès des Commissions et les membres de l'ETRA d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion de CRA Elargie dont l'ordre du jour est chargé et important dans le cadre de la fin de cette saison 2018/2019.

La CRA réitère ses félicitations dans le cadre de la réussite à l'épreuve d'admission au titre d'Arbitre Fédéral à Louis LUNGERI en F4, Maxime DAGO et Lorenzo GUILIANO en JAF et à Fadil DARRAZ en FFU2 (Futsal).

L'accession au titre de JAF par nos deux Jeunes représentants va rendre possible la candidature d'un troisième Jeune Arbitre de Ligue à l'épreuve fédérale d'admissibilité des JAF.

Au travers les propos de Philippe DI MARCO représentant des Arbitres auprès de cette instance, le Comité Directeur félicite les Arbitres pour leur réussite à ces épreuves pratiques ainsi que la CRA et tous les formateurs qui ont contribué à ce carton plein pour les 4 Arbitres qui seront promus le 01.07.2019 Arbitres de la Fédération dans leurs catégories respectives.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES

### **DE LA DTA/CFA/FFF :**

Mail du 26.04 relatif à la décision de la CFA quant aux résultats des épreuves d'admission candidats arbitres de la Fédération et à la validation des Espoirs pour la catégorie F4.

Mail du 25.04 émanant de la FFF quant à la demande de désignations des 3 Arbitres dans le cadre des ½ finales du Challenge National Féminin U19 Excellence du 28.04 opposant O. MARSEILLE à GRENOBLE FOOT 38. Lu et pris note, la CRA fera le nécessaire.

### **DE LA LIGUE :**

Mails du 25.04 relatifs au PV N° 37 de la CRSR et au PV N°31 de la CRAS.

Mail du 29.04 relatif à la transmission à la CRA du fichier regroupant les présences, absences excusées ou non excusées des Arbitres pour les affaires traitées en Commission Régionale de Discipline. Lu et pris note, la CRA remercie son représentant à cette Commission.

Mail du 26.04 relatif à la reprogrammation à 13h00 du match de la ½ finale du CNF U19 Excellence déjà précité.

### **DES CDA :**

#### **ALPES :**

Mail du 26.04 relatif à la demande de saisie de désignation d'Arbitres de District Alpins sur 2 matchs de Ligue. Lu et pris note, la CRA fait le nécessaire.

#### **GRAND VAUCLUSE :**

Mail du 25.04 relatif à la demande de saisie de désignation d'un Arbitre Assistant sur un match R2. Lu et pris note, la CRA fait le nécessaire.

#### **DES CLUBS :**

#### **O.MARSEILLE :**

Mail du 25.04 relatif à la demande de 3 Arbitres officiels sur le match du 28.04 en R1F. Lu et pris note, la CRA fera en fonction des effectifs disponibles.

#### **AFC STE-TULLE PIERREVERT :**

Mail du 26.04 relatif à la demande de 3 Arbitres officiels sur le match du 28.04 en U15 R2. Lu et pris note, la CRA précise que sur cette catégorie, les désignations d'Arbitres sont assurées par la CDA du District concerné.

#### **DES ARBITRES :**

## **Courrier :**

- LUNGERI Louis – MARTINEZ Dorian : mails du 29.04 relatifs à la transmission de leurs rapports suite à la réserve technique déposée lors du match d'U19R2 O. ROVE/VSt-JEAN BEAULIEU. Lu et pris note, la CRA les remercie et étudiera cette réserve lors de la prochaine réunion de la Commission Technique Régionale d'Arbitrage.
- D'ANTONIO Lionel : mail du 25.04 relatif à l'impossibilité de pouvoir compléter le rapport d'arbitrage dématérialisé sur une rencontre R2. Lu et pris note, la CRA le remercie de bien vouloir suivre les instructions transmises par mail à tous les Arbitres concernant ce document.
- BERSAN Maxime : mail du 29.04 relatif la précision complémentaire effectuée sur le rapport d'arbitrage vis-à-vis de la FMI quant à un avertissement non validé et attribué sur le match LA VALETTE/CARPENTRAS en R2 en date du 28.04. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- CHABAUD Jules : mail du 26.04 relatif à une demande de renseignements quant à la possibilité de passer l'examen candidat Arbitre de Ligue. Lu et pris note, la CRA transfère le mail à la CDA concernée.
- SPADAFORA Christopher : mail du 27.04 faisant part à la CRA de ses remerciements pour une désignation en championnat N2. Lu et pris note.
- BENSALLAH Adam : mail du 24.04 relatif à sa demande pour les identifiants pour l'accès aux plateformes. Lu et pris note. La CRA transfère l'information aux gestionnaires concernés.
- ALLIO Bernard – EL HAMZAOUI Samir : mails du 28 et 29.04 relatifs au non-paiement des frais d'arbitrage par le club de ST-REMY pour un match U15 du 27.04. Lu et pris note, la CRA a été transférée au service comptable.
- KOUARA Hassan : mail du 25.04 relatif à l'erreur constatée sur la fiche de frais d'arbitrage et au remboursement effectué directement auprès du club. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- EL AZZOUI Abdessalam : mail du 29.04 relatif aux kms décomptés sur le match R2 GAP/RAMATUELLE du fait de l'impossibilité de se déplacer en covoiturage. Lu et pris note.
- BARHOUMI Bilel : mail du 29.04 relatif au questionnaire PFP. Lu et pris note.

## **Indisponibilités médicales :**

- GASMI Cyril : mail du 28.04 16.04 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation de 30 jours soit jusqu'au 09.06 avec saisie sur MyFFF effectuée. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- DOUAY Gaëtan : mail du 29.04 relatif à l'information sur sa blessure qui va nécessiter des jours complémentaires d'indisponibilité et à l'envoi prochain du justificatif médical correspondant. Lu et pris note, la CRA demande à l'Arbitre de bien vouloir prendre toutes les dispositions afin de prévenir au plus tôt sur ses indisponibilités même dans le cadre d'un déplacement professionnel en transmettant un mail à la CRA et par la saisie sur son espace MyFFF par internet dans la foulée.
- CAUDMONT Matéo : mail du 26.04 relatif à la transmission de son certificat médical d'arrêt sportif jusqu'au 28.04. Lu et pris note, la CRA le remercie.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr). La CRA les remercie par avance.

## **Indisponibilité autres**

- CLAVERIE Késiah : mail du 26.04 relatif à sa demande de bien vouloir être désigné en tant qu'Arbitre Assistant sur les 2 dernières journées 12 et 19.05 dans le cadre du ramadan. Lu et pris note.
- BOUASLA Yassine : mail du 29.04 relatif à sa demande de bien vouloir être désigné en tant qu'Arbitre Assistant sur les 2 dernières journées 12 et 19.05 dans le cadre du ramadan. Lu et pris note.
- EL MEDDAH Djelloul : mail du 28.04 présentant ses excuses quant aux multiples indisponibilités sur la saison en raison de ses obligations professionnelles. Lu et pris note, la CRA le remercie mais lui confirme que le travail est primordial par rapport à l'arbitrage et que ces absences justifiées n'ont pas d'incidence sur sa situation.
- LABIDI Ousséma : mail du 28.04 relatif à la saisie de ses indisponibilité sur MyFFF pour les 11-12-18-19-25-26.05 pour raison professionnelle. Lu et pris note, la CRA lui précise qu'elle s'expose à une

application possible de mesures administratives du RI par rapport au protocole sans respect du délai de prévenance et sans justificatif joint.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr), et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant et le justificatif idoine si moins de 20 jours.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS DE LA CRA – MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

### **RAPPEL : PRESENCE DES ARBITRES CONVOQUES EN COMMISSIONS DE DISCIPLINE ET D'APPEL**

Un fichier récapitulatif des officiels présents, absents excusés ou non pour chaque dossier traité, permet à la CRA par le biais de ses représentants à ces Commissions de pouvoir suivre la présence et/ou l'absence excusée des Arbitres, tout en ayant une surveillance particulière sur les absents non excusés.

**Cette dernière annotation entre dans le cadre du non-respect des obligations administratives découlant de la fonction d'Arbitre et sur le match concerné en tant qu'officiel représentant la Ligue MEDITERRANEE de FOOTBALL. (Article 66 du RI de la CRA).**

La CRA rappelle aux Arbitres pour le renvoi du rapport d'arbitrage dans les 24h00 suivant le match.

### **INFORMATION AUX ARBITRES + PROCEDURE POUR ACCES DIRECT MESSAGERIE LIGUE**

Le service communication de la Ligue a créé un onglet MESSAGERIE dans la rubrique ARBITRAGE sur le site de la LIGUE MEDITERRANEE DE FOOTBALL. En cliquant sur cet onglet, vous accéderez directement à la page d'accueil de votre messagerie.

Vous pouvez vous servir du lien suivant : <https://mediterranee.fff.fr>

La CRA vous précise que vous trouverez les convocations en Commissions d'APPEL ou de DISCIPLINE sur votre messagerie, il convient de la consulter régulièrement.

\*\*\*\*\*

## POINTS ABORDES EN ORDRE DU JOUR ET DECISIONS CRA

### **A - REMISE DES ECUSONS NOUVEAUX ARBITRES DE LIGUE :**

Après un tour de table où chaque membre de la CRA élargie ait pu s'exprimer, le Bureau Exécutif de la CRA valide la décision suivante :

Les remises d'écusson se dérouleront lors du stage de rentrée de la saison 2019/2020 afin que chaque nouvel Arbitre de Ligue nommé puisse être connu par ses pairs et félicité par l'ensemble des Arbitres de Ligue, les membres CRA, les Observateurs et les intervenants CRA.

### **B - REUNION DE FIN DE SAISON DES CDA :**

A ce jour, sont connues de la CRA, les dates de réunion de CDA suivantes :

- DISTRICT DES ALPES = en Septembre 2019
- DISTRICT DE COTE D'AZUR = le Jeudi 04.07.2019
- DISTRICT GRAND VAUCLUSE = le Vendredi 21.06.2019
- DISTRICT DU VAR = le Vendredi 14.06.2019

Prévu courant Juin 2019, le Président de la CDA du District de PROVENCE Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN informera la CRA dès que la date sera fixée. Le président Karim ABED précise que la CRA sera représentée par un membre du Bureau Exécutif lors de ces réunions CDA.

### **C - ORGANISATION DES EPREUVES TECHNIQUES DU 25.05.2019 FIN SAISON 2019/2020 :**

Information donnée par le Secrétaire à l'ensemble des participants à la réunion sur l'organisation de ces tests comme suit :

#### **1 - Date et horaires et durées des Epreuves :**

**Le Samedi 25.05.2019 à partir de 09h00 début des épreuves, l'heure de rendez-vous sur les lieux de l'examen est à 08H30, la fin des rassemblements étant 12h00.**

- Début questionnaire = 09 H 00 – durée = 60 minutes
- Pause = 20 minutes
- Début Vidéo pour rapport disciplinaire = 10 H 20 – durée = 45 minutes.

## **2 - Lieux de déroulement des Epreuves :**

La CRA a décidé d'organiser ces examens dans les Districts de résidence des Arbitres dans la mesure du possible, 4 centres sont ainsi prévus par District :

- **ARBITRES DE COTE D'AZUR = DISTRICT DE COTE D'AZUR à NICE**
- **ARBITRES GRAND VAUCLUSE = DISTRICT GRAND VAUCLUSE à AVIGNON**
- **ARBITRES DU VAR = DISTRICT DU VAR à TOULON**
- **ARBITRES DES ALPES ET DE PROVENCE = LIGUE MEDITERRANEE à AIX-EN-PROVENCE**

## **3 - Répartition par membres de CRA des différentes tâches à effectuer**

Les personnes chargées de la rédaction des questionnaires et de son corrigé, du choix de la vidéo et du barème de notation du rapport disciplinaire sont désignées et devront tout mettre en œuvre afin que l'ensemble copies comprises soit prêt le 21.05. La répartition des membres CRA responsables de chaque site d'examen est également effectuée afin que tout soit en œuvre pour que les épreuves commencent en même temps sur tous les sites.

Bien que chaque Arbitre de Ligue ait déjà reçu l'information depuis le 12.02.2019 (Décision 44 de la CRA), un mail « questionnaire à compléter google.forms » regroupant tous les Arbitres par District sera envoyé dès le jeudi 02.05 pour leur rappeler ce rendez-vous. Réponse obligatoire par les Arbitres pour le 07/05 au plus tard.

Seuls les candidats admis aux examens Fédéraux de fin de saison et les candidats Arbitres de Ligue reçus à l'examen du 23.03.2019 sont dispensés de cette épreuve technique.

Dans le cadre de l'organisation matérielle, sera reconduite la fiche de présence avec affectation du N° d'anonymat par l'Arbitre lui-même (mise en place pour l'examen des candidats Arbitres de Ligue). Les listes des N° d'anonymat seront mises sous enveloppe cachetée dans chaque centre et les enveloppes seront regroupées à la Ligue par la CRA. Les enveloppes ne seront ouvertes que lorsque l'ensemble des corrections questionnaire et rapport seront effectuées.

Le délai de fin des corrections est fixé au plus tard au 07.06.2019.

## **D - CLASSEMENT DES ARBITRES SUR LA SAISON 2018/2019 :**

En application de l'Article 22 du Règlement intérieur de la CRA relatif à cette rubrique, un bref rappel sur les conditions sont reprises, à savoir :

### **1 - Epreuve Technique :**

Questionnaire sur 80 et rapport sur 20 soit un total de 100

**Les Arbitres qui ne se soumettent pas à ces tests, seront automatiquement rétrogradés de catégorie suivant le principe défini pour les tests physiques :**

- **Si la note globale est inférieure à 65/100, elle ne permet pas l'accession à la catégorie supérieure.**
- **Si la note globale est inférieure à 50/100, elle entraîne automatiquement pour toutes les catégories d'Arbitres, sa rétrogradation au niveau inférieur ou sa remise à disposition du District. Dans ce dernier cas, les épreuves pratiques ne sont pas prises en compte.**

### **2 - Epreuve Pratique :**

A l'issue de la saison et ce dans toutes les catégories pour lesquelles un observateur aura pu observer tous les Arbitres de la catégorie, un classement sera effectué par chaque observateur et pour chaque groupe s'il y a dans les catégories.

**C'est ce classement qui sera pris en compte pour la promotion ou rétrogradation des Arbitres pour chaque catégorie après avoir neutralisé les Arbitres en échec sur les épreuves techniques.**

Les Arbitres se verront attribuer un nombre de points en fonction de leur rang, celui classé 1° à 1 point, le 2° à 2 points et ainsi de suite..., et en additionnant l'ensemble des classements des observateurs, l'Arbitre qui obtient dans sa catégorie, le plus petit total est classé premier de sa catégorie et ainsi de suite...

Pour les catégories n'ayant pas pu être observées par le même groupe d'observateurs, le classement sera établi en faisant le total des notes attribuées par chaque observateur, l'Arbitre qui obtient dans sa catégorie le total le plus important est classé premier et ainsi de suite.

Le Président demande sous quelles conditions seront gérés les Arbitres présentant des cas particuliers :

- Blessés n'ayant pas passé les tests physiques ou blessés longuement n'ayant pas été observés : neutralisation de leur saison, déjà validée par la CRA ou en cours.
- Blessés ayant pu être vus sur 2 observations : classés en prenant la moyenne des places ou notes obtenues comme 3° référence

En application de l'Article 23 du Règlement Intérieur de la CRA, la diffusion du classement sera effectuée comme suit :

### **REGLES DE COMMUNICATION DES RESULTATS, CLASSEMENTS ET AFFECTATIONS AUX ARBITRES**

La CRA communiquera à la fin de la saison, les classements des Arbitres et les notes des tests techniques. Ces classements sont susceptibles de recours selon les modalités prévues dans toute décision de la CRA. Aussi, afin de respecter l'aspect solennel de cette proclamation de résultats, cela fera l'objet d'un PV de la CRA pour l'ensemble des effectifs non diffusable et chaque Arbitre recevra par notification individuelle, une extraction de ses notes, classements et nouvelle affectation transmise par mail.

**Une mention «sous réserve » devra être indiquée au moment de la parution des classements.**

### **E - EFFECTIFS DES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2019/2020 :**

#### **DECISION 60 – 29.04.2019 Promotions et Rétrogradations en fonction des effectifs**

En n'ayant pas connaissance de rétrogradation d'Arbitres F4 à l'issue de la saison en cours et, en ayant reçu des mails d'Arbitres de Ligue nous informant de leurs fins de carrière, la CRA rappelle que les effectifs par catégorie arrêtés lors des classements tels définis au paragraphe précédent, seront susceptibles d'être ajustés en fonction des besoins notamment en lien avec la demande sur le Championnat N3 et selon la réforme des championnats de Ligue en Jeunes.

Aussi, la CRA valide les dispositions suivantes par catégories :

- **ELITE REGIONALE** : 1 descente sportive en R1
- **R1** : 1 accession en ER et 2 descentes sportives en R2
- **R2** : 3 accessions en R1 le 1° par groupe et 9 remises à la disposition du District soit 3 par groupe.
- **AAR1** : 1 descente sportive en AAR2
- **AAR2** : 3 accessions en AAR1 et 2 remises à disposition du District
- **FUTSAL** : 1 descente sportive par poule
- **FEMININE** : pas de mouvement

Sont neutralisés dans leur catégorie actuelle, les Arbitres nommés au 01 janvier dans le cadre des promotions accélérées.

### **Changement de Filière :**

**Dès la notification des classements, les Arbitres désirant changer de filière doivent faire leur demande sous 7 jours par mail. La CRA examinera chaque demande. Toutefois, cette demande ne peut pas concerner un Arbitre rétrogradé dans sa catégorie.**

Les Arbitres ER, R1 et R2 pourront faire acte de candidature comme Arbitre Assistant à compter du 01 JUIN de la saison en cours, et dans les 7 jours suivant la parution des classements.

Voir Article 27 du Règlement Intérieur de la CRA suivant les différents cas prévus.

### **F - LISTE DES ARBITRES DE LIGUE ADMIS A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DE LA FEDERATION :**

#### **DECISION 61 – 29.04.2019 Validation de la liste des Arbitres de Ligue admis à se présenter aux examens fédéraux de fin de saison**

Après lecture des différents résultats aux tests subis par les candidats et sur proposition du pôle Formation, la CRA valide la liste des Arbitres de ligue aux différents examens fédéraux, à savoir par catégories :

### **Candidates FF2 Fédérale Féminines 2 :**

- GIURAN Bianca
- DAAS Camille

### **Candidats F4 Fédéral 4 :**

- LERAY Bastien
- GONCALVES Andy

### **Candidat AAF3 Assistant Fédéral 3 :**

- CORTES Kevin

### **Candidats JAF Jeune Arbitre de la Fédération :**

- MERZOUG Bilel
- SEVA Emmanuel
- TAULIER Florian

### **Candidats FFU2 Fédéral Futsal 2 :**

- LE TENNIER Samuel
- ABBAD EL ANDALOUSSI Marouane

Les Arbitres ont été informés par leurs responsables de formation par téléphone dès la validation de cette décision, un mail étant rédigé à tous les présidents de CDA avant la fin de la présente réunion.

### **G - DECISION SUR ORGANISATION DU STAGE DE RENTREE SAISON 2019/2020 :**

Est abordé par la CRA, le stage de rentrée de la saison 2019/2020.

Denis SOTO, Président Délégué de la CRA demande de pouvoir fixer à la fois la date du stage de rentrée et son organisation dans les grandes lignes afin que les Arbitres, les Observateurs et les membres de la CRA puissent le planifier le plus rapidement possible.

Un échange quant au déroulement des tests physiques sur deux terrains est validé afin de pouvoir terminer cette séance le plus tôt possible le matin.

La CRA a validé le stage de rentrée de la saison 2019/2020 au Dimanche 25.08.2019 à FREJUS  
Au CENTRE AZUREVA (même site que l'an dernier) sauf problème de réservation.

### **H - STAGE DE PERFECTIONNEMENT ARBITRES DE LIGUE R2 DU 27.04.2019 GIGNAC/LIGUE :**

#### **DECISION 62 – 29.04.2019 Mesures Administratives sur comportement d'Arbitres lors du stage**

Le président informe la CRA que plusieurs Arbitres ont eu un comportement en inadéquation avec la fonction d'Arbitre de Ligue lors du déroulement du stage précité tant en extérieur qu'en salle.

En application de l'article 66 du Règlement Intérieur de la CRA relative à leur fonction, les Arbitres de Ligue concernés par leur comportement ne seront pas désignés sur 1 weekend et auront 1 weekend de non désignation en sursis.

L'Arbitre ayant répondu au questionnaire comme présent au stage, mais qui ne s'est pas présenté sans avoir informé sur son absence constatée, sera non désigné sur 1 weekend.

Les Arbitres seront informés directement par mail.

### **I - PRESENCE DES ARBITRES AUX COMMISSIONS REGIONALES DE DISCIPLINE ET D'APPEL :**

Philippe DI MARCO et Jean-François SOTO représentants de la CRA auprès de ces 2 Commissions se félicitent chacun dans leur rôle respectif que la CRA prenne des mesures administratives auprès des Arbitres qui sont absents non excusés lors des séances disciplinaires. Ils soulignent l'importance de la présence des Arbitres lors de l'examen des affaires parfois complexes et pour lesquelles ils sont les témoins principaux.

#### **DECISION 63 – 29.04.2019 – Application des Sanctions Administratives aux Arbitres de Ligue ne s'étant pas excusés quant à leur absence en Commissions Régionales Discipline et d'Appel Disciplinaire :**

La CRA, ayant pris connaissance du document de pointage des Arbitres présents ou absents sur la période s'étalant du 02.04 au 29.04.2019, lors de 4 réunions des Commissions Régionales de Discipline et d'Appel

concernées, informe les Arbitres absents non excusés ne respectant leurs obligations administratives liées à leur fonction qu'ils sont susceptibles d'être sanctionnés.

La CRA décide, en application de l'Article 66 de son Règlement Intérieur, de prononcer des non désignations sur un weekend à l'encontre des 3 Arbitres concernés pour non-respect des obligations administratives liées à leur fonction.

Les Arbitres attachés à cette décision de la CRA seront informés par mail avec le justificatif joint.

**DECISION 64 – 29.04.2019 - Application des Sanctions Administratives aux Arbitres de Ligue pour non-respect du Délai de prévenance inférieur à 20 jours ou non-renvoi des justificatifs ou non réponse à la demande suite à leur mise en indisponibilité et absence à un match :**

La CRA a effectué le pointage à partir du fichier des indisponibilités saisies sur MyFFF sur la période s'étalant du 02.04.2019 au 29.04.2019 des Arbitres concernés par le non-respect du délai de prévenance et/ou la non transmission du justificatif correspondant (pouvant permettre de lever toute sanction) lors de la saisie des indisponibilités.

La CRA décide, en application de l'Article 66 de son Règlement Intérieur de prononcer des non désignations sur un weekend à l'encontre des 3 Arbitres concernés pour non-respect des obligations lors des déclarations de mises en indisponibilité.

De plus, un Arbitre de Ligue ne s'étant pas rendu à un match en date du 20.04 mais ayant présenté ses excuses en endossant l'entière responsabilité de cette absence, se voit sanctionner par la CRA d'une non désignation sur un weekend.

Les Arbitres attachés à cette décision de la CR seront informés par mail avec le justificatif joint.

\*\*\*\*\*

## POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 29.04.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations :

- ZAFRILLA Mélanie : en réflexion suite à la naissance de sa fille
- MILLET Valentin : jusqu'au 30.04.
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 30.06
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 21.05
- MARESNI Nabil : jusqu'au 09.06
- FAREL Dany : jusqu'au 30.06
- CHAZAL Stéphanie : jusqu'au 04.05
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 30.06
- GASMI Cyril : jusqu'au 09.06
- FABRE Arthur : jusqu'au 01.08
- EL ABED Walid : jusqu'au 05.05
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.07
- MARY Alexandre : jusqu'au 08.07
- CHABANE Loic : jusqu'au 31.05
- DOUAY Gaëtan : jusqu'au 30.04
- FABIANO Luca : jusqu'au 05.05
- AMO Alain : jusqu'au 30.04

\*\*\*\*\*

## POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A PARTIR DU 10.04.2019

TABLEAU DE SUIVI DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019 - POINT AU 29.04.2019					
DATE SAISI	NOM	PRENOM	DEBUT INDISPO	FIN INDISPO	MOTIF
06/04/2019	AIT-OUZDI	RACHID	17/05/2019	19/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/04/2019	AMO	ADRIEN	18/05/2019	28/06/2019	RAISON SCOLAIRE LES SAMEDIS
18/03/2019	AMZALLAG	SIMON	04/05/2019	07/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
09/04/2019	BAYARD	PHILIPPE	04/05/2019	04/05/2019	RAISON PRO
15/04/2019	BEN AMOR	TAREK	04/05/2019	26/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
23/04/2019	BEN NACEUR	RIADH	05/05/2019	06/05/2019	RAISON PRO
31/03/2019	BENSAID	REDOUAN	04/05/2019	05/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
09/03/2019	BENSSALAH	ADAM	14/04/2019	18/05/2019	RAISON PRO
19/03/2019	BERTRAND	VINCENT	04/05/2019	05/05/2019	RAISON PRO
27/03/2019	BERTRAND	VINCENT	12/05/2019	12/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/03/2019	BLIN	LORIS	04/05/2019	05/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/03/2019	BLIN	LORIS	17/05/2019	17/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
24/04/2019	BOUGET	ROMAIN	20/05/2019	24/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
18/04/2019	BOULINGUEZ	ROMAIN	12/05/2019	12/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
27/04/2019	BOULINGUEZ	ROMAIN	18/05/2019	19/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
03/04/2019	BOUREAU	PATRICE	02/05/2019	09/05/2019	RAISON PRO
18/04/2019	BOUREAU	PATRICE	16/05/2019	23/05/2019	RAISON PRO
26/02/2019	BOURQUIN	MAGALI	06/04/2019	06/05/2019	RAISON PRO
01/02/2019	BOURREQUAT	MARJORIE	11/05/2019	12/05/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
25/03/2019	BOURREQUAT	MARJORIE	25/05/2019	26/05/2019	RAISON PRO
19/04/2019	BOUZAHER	CHAFIK	18/05/2019	18/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/04/2019	BOUZAHER	CHAFIK	11/05/2019	12/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/04/2019	BOUZAHER	CHAFIK	25/05/2019	26/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
16/04/2019	BUTTEGEG	THIERRY	04/05/2019	08/05/2019	RAISON PRO
13/04/2019	CAMPO	JULIEN	05/05/2019	12/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
23/04/2019	CARNET	KEVIN	23/04/2019	30/06/2019	INDISPO LES SAMEDIS
27/03/2019	CHABANE	LOIC	01/04/2019	31/05/2019	RAISON MEDICALE
20/02/2019	CHAHBI	HICHAM	04/05/2019	05/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE ALTERNANCE
20/02/2019	CHAHBI	HICHAM	18/05/2019	19/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE ALTERNANCE
05/04/2019	CHAZAL	STEPHANIE	07/04/2019	04/05/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
04/03/2019	CHILOTTI	SEBASTIEN	30/04/2019	26/05/2019	RAISON PRO
25/04/2019	CHNIBA	KAMEL	06/05/2019	10/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
25/04/2019	CHNIBA	KAMEL	20/05/2019	24/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/02/2019	COTY	BERNARD	28/04/2019	11/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
21/04/2019	COTY	BERNARD	19/05/2019	29/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
08/03/2019	DEBRAY	ALEXANDRE	29/04/2019	24/05/2019	RAISON PRO
13/04/2019	DENON	VINCENT	13/04/2019	30/06/2019	RAISON UNIVERSITAIRE
11/03/2019	DI GUISTO	LAURENT	05/05/2019	05/05/2019	RAISON PRO
22/04/2019	DI GUISTO	LAURENT	19/05/2019	19/05/2019	RAISON PRO
23/02/2019	DJIANE	JULLIEN	05/04/2019	28/06/2019	RAISON PRO VENDREDI SOIR
15/03/2019	DOUAY	GAETAN	04/05/2019	08/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
21/04/2019	DUVERGER	JEAN-CHRISTOPHE	11/05/2019	11/05/2019	RAISON PRO
09/04/2019	EL ABED	WALID	15/04/2019	05/05/2019	RAISON MEDICALE
26/04/2019	EL AZZOUI	ABDESSALAM	18/05/2019	19/05/2019	RAISON PRO
02/04/2019	ERMANI	GILLES	11/05/2019	12/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/03/2019	FABIANO	LUCA	26/03/2019	05/05/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
28/03/2019	FAREL	DANY	28/03/2019	30/06/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
25/04/2019	FOURNIER	ROMY	06/05/2019	19/05/2019	AUTRE DESIGNATION
14/03/2019	GASMI	CYRIL	08/03/2019	08/05/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
28/04/2019	GASMI	CYRIL	08/05/2019	09/06/2019	RAISON MEDICALE
12/04/2019	GIURAN	BIANCA ELENA	06/05/2019	19/05/2019	AUTRE DESIGNATION
18/03/2019	GRUT	ANTOINE	01/05/2019	08/05/2019	RAISON PRO
02/04/2019	GRUT	ANTOINE	01/05/2019	08/05/2019	RAISON PRO
10/03/2019	HASYAOUI	ACHRAF	10/03/2019	30/06/2019	RAISON PRO
28/04/2019	LABIDI	OUSSEMA	11/05/2019	12/05/2019	RAISON PRO
28/04/2019	LABIDI	OUSSEMA	18/05/2019	19/05/2019	RAISON PRO
28/04/2019	LABIDI	OUSSEMA	25/05/2019	26/05/2019	RAISON PRO
14/04/2019	LE BRIS	ROMAIN	18/05/2019	19/05/2019	RAISON PRO
18/04/2019	LE BRIS	ROMAIN	11/05/2019	19/05/2019	RAISON PRO
21/03/2019	LE CORRE	JULUAN	21/03/2019	21/05/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
02/02/2019	LERAY	BASTIEN	04/05/2019	04/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/04/2019	LERAY	BASTIEN	18/05/2019	19/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
15/04/2019	MARESNI	NABIL	15/04/2019	09/06/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
24/03/2019	MARIC	ENZO	27/04/2019	05/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/04/2019	MARIC	ENZO	11/05/2019	13/05/2019	RAISON PRO
10/04/2019	MERZOUG	ABDELKARIM	07/05/2019	15/06/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
23/02/2019	MONIOTTE	ALBAN	22/02/2019	30/06/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/03/2019	NILLES	JULIEN	06/05/2019	19/05/2019	MISSION FFF
22/04/2019	PERCEPUSSE	MAEVA	11/05/2019	12/05/2019	RAISON PRO
26/03/2019	PEREZ	MARINA	19/05/2019	19/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
30/03/2019	PEREZ	MARINA	08/05/2019	08/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
18/04/2019	REGGABI	SABRI	10/05/2019	12/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
23/04/2019	SAPONE	ENZO	19/05/2019	19/05/2019	RAISON PRO
01/04/2019	SASSI	JULIEN	18/05/2019	18/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
16/04/2019	SASSI	JULIEN	11/05/2019	11/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
29/04/2019	SILVESTRE	ALEXANDRE	18/05/2019	18/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/03/2019	SOUCHON	LUCAS	15/03/2019	21/06/2019	RAISON UNIVERSITAIRE
11/03/2019	SPADAFORA	CHRISTOPHER	11/05/2019	11/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE Jusqu'à 15 H 00
24/03/2019	TREMELLA	ANTHONY	01/04/2019	30/06/2019	ARRET ARBITRAGE

\*\*\*\*\*

## RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

- Dates des prochaines réunions de CRA : 07.05 – 13.05 – 21.05 – 27.05

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA Elargie d'avoir pu assister à cette importante réunion ouverte à partir de 18h00 et prononce la fin de séance à 24h00.

\*\*\*\*\*

**Prochain réunion du Bureau Exécutif le  
Mardi 07 Mai 2019**

\*\*\*\*\*

**Président  
Karim ABED**

**Secrétaire  
Noël RIFFAUD**